

## **Notes pour le Groupe informel d'étude de l'OMD sur les négociations de l'OMC pour la facilitation des échanges**

(objet : réunion du GNFE de l'OMC du 14 au 18 juillet 2008)

Remarque : Le Secrétariat de l'OMD a assisté à la réunion de l'OMC. Ces notes sont disponibles sur le site web de l'OMD, ainsi que l'ont demandé les Membres participant du Groupe informel d'étude de l'OMD et elles ont été préparées pour un usage personnel. Les Membres qui souhaitent utiliser le contenu de ces notes doivent contacter leur propre source d'informations à Genève / dans la capitale (ex : bureau de la délégation de Genève, ministère des affaires étrangères, ministère du commerce, etc.) à des fins de vérification.

30 juillet 2008  
Thierry Piraux

### **Modalités du GNFE de l'OMC de juillet 2008**

1. La semaine de réunion du GNFE de l'OMC s'est déroulée comme suit :

- la semaine a commencé par une session plénière formelle qui a été suivie d'une session plénière informelle de travail conduite par le Président. Au cours de la semaine, le Président a organisé plusieurs sessions de travail plénières informelles sur les propositions des Membres de l'OMC concernant les Articles VIII et X du GATT (sur la base de feuilles de travail préparées par le Secrétariat de l'OMC). Les principaux documents nouveaux et/ou révisés de l'OMC qui ont été présentés et discutés sont les docs. TN/TF/W/155 (Publication et disponibilité des renseignements), TN/TF/W/156 (Interdiction des formalités consulaires), TN/TF/W/110/Rev.1 (Courtiers en douane), TN/TF/W/131/Rev.1 (Recours aux normes internationales), TN/TF/W/153 (Décisions anticipées) et TN/TF/W/107 (Redevances et impositions) ;
- au cours de la semaine, un nombre important de fonctionnaires venus des capitales (près d'une centaine) ont participé à ces négociations et ont pu donc soutenir leurs négociateurs à Genève. Pour ce faire, la plupart de ces délégués ont bénéficié d'un financement du Royaume-Uni et de la Commission européenne. Dans le cadre de ce programme d'assistance, des sessions spéciales de formation ont été organisées au cours des après-midi, entraînant alors la suspension des négociations ;
- la dernière journée a été consacrée principalement à la question du TSD et s'est achevée par une session formelle le vendredi 18 juillet qui a pris acte des progrès réalisés au cours de la semaine (document TN/TF/6) et a autorisé les Organisations de l'Annexe D à prendre part à la prochaine réunion ;
- en outre, la Banque mondiale a organisé le lundi 21 juillet une séance de discussion à propos des exercices d'auto-évaluation des besoins et des principaux enseignements tirés suite à la tenue des premiers ateliers nationaux relatifs à cette évaluation. Un rapport sera rédigé à la suite de cette réunion par la Banque mondiale et sera alors mis à la disposition des Membres.

## Points intéressants des négociations

### *Article X*

2. Plusieurs propositions ont été discutées. Tout d'abord, la proposition concernant la publication et la disponibilité des renseignements contenue dans le doc. TN/TF/W/155 a été discutée. Les coauteurs, dans un effort de consolidation, ont tout d'abord proposé que la présente communication remplace les communications TN/TF/W/114/Rev.1 et TN/TF/W/132/Rev.1 dans le document de synthèse TN/TF/W/43/Rev.15 et ses révisions ultérieures, sauf en ce qui concerne le texte sur la publication préalable et la consultation contenu dans le document TN/TF/W/132/Rev.1. Les discussions ont principalement visé à clarifier certains termes ou aspects du texte tels que les décisions judiciaires mentionnées au § 2 (portée exacte ?), les éléments visés au § 2 (c) et (e) (maintien de ces éléments ? pourquoi seulement en matière de classification douanière ? publication des seules redevances perçues par les autorités publiques ?), la portée du § 4 (a) pour la publication sur un site web ou encore le fonctionnement des points d'établissement (§ 6).
3. En ce qui concerne les décisions anticipées (doc. TN/TF/W/153), la question principale concerne toujours la portée de celles-ci (§ 5), à savoir doit-on aller au-delà de la classification tarifaire (§5,a) (et pourquoi pas inclure l'origine) ? De façon générale, les éléments visés aux points b), c) et d) ne sont pas encore suffisamment précis et certains Membres seraient plutôt en faveur de les supprimer ou de les rendre facultatifs.
4. Il est à noter que la proposition relative aux alertes à l'importation (doc. TN/TF/W/122), est loin de faire l'unanimité tant de par sa nature (cette mesure ne devrait pas être intégrée dans la FE mais plutôt dans l'accord SPS) que par sa portée (devrait s'appliquer à tous les Membres, Union douanière ou pas).

### *Article VIII*

5. Concernant la proposition relative aux redevances et impositions (doc. TN/TF/W/107), beaucoup de questions restent à ce stade encore en suspens, en particulier celle concernant le coût (direct ou indirect) ou encore l'exclusion de la base ad valorem comme base de calcul. Il a également été question de la nécessité de rendre cohérent cette proposition avec celle relative à l'interdiction d'imposer des formalités consulaires (doc. TN/TF/W/104). En ce qui concerne ce dernier sujet, il y a lieu de noter la communication faite par les Etats-Unis dans le doc. TN/TF/W/156 et qui reprend un ensemble de renseignements supplémentaires sur les coûts et charges liés avec les prescriptions relatives à l'authentification par les consulats, ainsi que sur les initiatives antérieures visant à éliminer cette pratique.
6. Pour ce qui est du recours aux normes internationales (TN/TF/W/131/Rev.1), il a tout d'abord été proposé d'intégrer le doc. TN/TF/W/130 (visant l'utilisation des normes internationales aux fins de la simplification et l'harmonisation des documents commerciaux) dans ce dernier à des fins de consolidation. Tous les Membres sont d'accord pour dire que la normalisation est un aspect très important de la FE et qu'il faut dès lors un texte en la matière. Beaucoup de Membres se sont prononcés en faveur d'un texte général et ne souhaitent pas mentionner de normes internationales

spécifiques. Certains Membres souhaitent également une rédaction plus souple du § 1 en y insérant un terme tel que « dans la mesure du possible » (l'idée est que des normes nationales peuvent parfois être plus efficaces que des normes internationales). Dans ce domaine, la Norvège a également demandé que l'OMD fasse une présentation actualisée de ses normes internationales lors du prochain GNFE.

7. En ce qui concerne les courtiers en douane, les Communautés européennes ont présenté le doc. TN/TF/W/110/Rev.1 qui a fait l'objet de très nombreuses discussions. La version révisée modifie en effet radicalement la portée de cette proposition dans la mesure où il n'est plus question d'éliminer le recours obligatoire aux courtiers en douane mais seulement de veiller à ce que les procédures d'octroi de licence soient transparentes et proportionnées. Les §§ 2 et 3 ont fait l'objet de nombreuses demandes de clarification à ce stade (qu'entend-on par « agents économiques qualifiés » ? pourquoi le nombre de licences ne pourrait-il pas être limité ?).
8. Enfin, la proposition relative au Guichet unique reste une mesure difficile pour beaucoup de Membres de l'OMC et certains préconisent d'en faire une disposition d'« efforts maximaux ».
9. En ce qui concerne le TSD, peu de progrès ont été réalisés sur ce point et il est toujours question de présenter un plan dans lequel les engagements de l'Accord sont repris selon trois catégories distinctes, à savoir :
  - catégorie A : dispositions à mettre en œuvre immédiatement après l'entrée en vigueur de l'Accord
  - catégorie B : dispositions qui seront mises en œuvre après l'expiration d'une période transitoire ;
  - catégorie C : dispositions liées aux capacités de mise en œuvre des Membres.La présentation de ce plan pourrait avoir lieu au moment de la signature ou en tout cas pas plus tard que l'entrée en vigueur de l'Accord, et serait conditionnée à la réalisation d'une auto-évaluation des besoins (avec ou sans assistance). Cet exercice d'auto-évaluation aurait donc pour objectif d'identifier les mesures tombant dans ces trois catégories mais pas à déterminer un planning ou à évaluer les coûts de mise en œuvre des mesures B et C. A propos de l'assistance technique que peuvent solliciter les PVD et PMA pour conduire ces ateliers d'auto-évaluation des besoins, le Secrétariat de l'OMC a confirmé que pour toutes les requêtes reçues avant le 18 juillet 2008, il s'efforcera d'y répondre positivement avant la fin 2008.
10. En ce qui concerne les mesures des catégories B et C, des discussions plus approfondies devront encore avoir lieu, en particulier, à propos de celles de la catégorie C qui devront faire l'objet d'un plan de renforcement des capacités (à notifier au Comité de la FE – quand ?). Beaucoup de Membres se sont prononcés en faveur d'une plus grande flexibilité dans le cadre de ce mécanisme de TSD (p.e. dans le cas où le plan de renforcement des capacités ne peut être présenté dans les délais ou si les capacités ne sont pas acquises dans les délais notifiés. Ces délais sont-ils d'ailleurs indicatifs ou obligatoires ?). La question est également de savoir s'il faut fixer une date ultime à laquelle l'entiereté de l'accord serait appliqué.
11. Au terme de la réunion, le Président a fait part de son appréciation quant aux avancées des débats. Ces négociations continuent de se dérouler sur la base de l'approche ascendante qui caractérise depuis le début la méthode de travail du

Groupe. Les négociations vont donc se poursuivre en vue d'élaborer le texte de l'accord sur la base de la compilation des propositions, en utilisant les feuilles de travail et les aide-mémoire dans lesquels il est tenu compte des ajouts, des suppressions et des modifications qui sont suggérés par les délégations concernant ces propositions. Ces documents sont toujours sans préjudice des positions des Membres, y compris le droit de chaque délégation de suggérer d'autres ajouts, suppressions et modifications concernant les propositions et ils sont mis à jour régulièrement pour refléter les progrès accomplis dans ces négociations.

12. Les travaux continueront donc de se dérouler suivant diverses configurations, les sessions du Groupe de négociation étant complétées par des activités menées par les Membres sous différentes formes (réunions bilatérales, plurilatérales, ouvertes). Dans ce contexte, le Président a particulièrement encouragé les délégations à intensifier leur processus de négociation informel et ouvert sur le traitement spécial et différencié et le renforcement des capacités.
13. Du point de vue de l'assistance technique et du renforcement des capacités, les pays qui en font la demande bénéficient d'une aide individuelle pour procéder à une évaluation nationale afin d'identifier leurs besoins et priorités en matière de facilitation des échanges. A ce jour, 30 ateliers nationaux d'auto-évaluation ont été effectués et près d'une trentaine devrait encore être conduit cette année.

### **Prochaine réunion du GNFE de l'OMC**

La prochaine réunion du GNFE est programmée à titre provisoire pour la semaine du 15 septembre 2008.

### **Observations du Secrétariat concernant les modalités des négociations sur la facilitation des échanges de l'OMC**

Afin de préserver les intérêts de l'OMD et de la douane dans les négociations de l'OMC, le Secrétariat continue d'encourager les Membres de l'OMD à s'impliquer dans les processus de négociation de l'OMC.

-----